

# BTS SIO

## Objectifs Pédagogiques

Le diplômé du BTS SIO (BTS Services informatiques aux organisations) est formé à la mise en place de services informatiques en tant que salarié au sein des organisations (entreprises, administrations, PME, PMI, etc...) soit en tant que consultant d'une SSII (société de services d'ingénierie informatique), d'une société éditrice de logiciels ou d'une société de conseils.

Les services informatiques dont il aura la responsabilité concernent à la fois les solutions techniques d'infrastructures, les applications logicielles, la maintenance et l'évolution de ces solutions dans le respect contraintes – légales et stratégiques – en s'appuyant sur des normes de sécurité ou des guides de bonnes pratiques.

Le BTS SIO option SLAM permet à son titulaire de concevoir des programmes destinés à la gestion d'une organisation, le choix des solutions techniques, la réalisation des applications logicielles, leur mise en place, et l'assistance apportée aux utilisateurs.

Le BTS SIO option SISR permet à son détenteur de mettre en place et de gérer des infrastructures réseaux au sein d'une organisation. Ce dernier intervient au niveau de l'intégration, la sécurisation et la configuration des serveurs, des postes clients et des équipements d'interconnexion. Il est force de proposition pour faire évoluer les environnements existants.

## Métier – Débouchés

### Option SLAM

- Intégrateur Web
- Analyste d'application
- Technicien d'études informatiques
- Assistant chef de projet
- Gestionnaire de bases de données

### Option SISR

- Administrateur systèmes et réseaux
- Informaticien support et déploiement
- Pilote d'exploitation
- Support systèmes et réseaux
- Technicien d'infrastructure
- Technicien de production
- Technicien micro et réseaux
- Technicien systèmes et réseaux
- Technicien réseaux – télécoms

## Poursuite d'études

- Chef de Projet Digital
- Développeur Web
- Administrateur Systèmes et Réseaux





## Conditions d'admission/Pré-requis

- Baccalauréat STG, option Gestion des systèmes d'information
- Baccalauréat S
- Baccalauréat STI
- Baccalauréat ES (avec un bon niveau en mathématiques)
- Baccalauréat Professionnel MRIM
- Baccalauréat Professionnel SEN

➡ Admission après étude du dossier de candidature et entretien

## Modalités Pédagogiques

L'apprenant alterne entre des sessions à distance en ligne et des sessions en face-à-face avec le ou les formateurs.

Une première introduction au sujet avec une ressource à distance, puis une période en face à face avec un enseignant suivra.

## Programme – Initial / Alternance

Matières	Initial*	Alternance
Enseignement Obligatoire		
Culture Générale et expression	80h	80h
Expression et communication en langue anglaise	80h	80h
Mathématiques	120h	120h
Algorithmique appliquée	30h	30h
Analyse économique, managériale et juridique des services informatiques	160h	160h
Enseignement commun	240h	240h
Enseignement de spécialité : Spé. Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux Spé. Solutions logicielles et applications métiers	340h	340h
Projets personnalisés encadrés	150h	150h
Enseignement Facultatif		
Langue vivante étrangère II	60h	60h
Mathématiques approfondies	60h	60h
Travail en autonomie en laboratoire informatique	120h	120h

# BTS SIO

## Formation en alternance

- 1 semaine en centre de formation
- 1 semaine en entreprise

## Formation en initial

- 1ère année : 5 semaines de stage
- 2ème année : 5 semaines de stage

## Examen



Matières	Coefficient	Durée	Forme
Epreuve Obligatoire			
Culture Générale et expression	2	4h	Écrit
Expression et communication en langue anglaise	2	2h 20min	Écrit Oral
Mathématiques	2	2h	Écrit
Algorithmique appliquée	1	20min	Oral
Analyse économique, managériale et juridique des services informatiques	3	4h	Écrit
Conception et maintenance de solutions informatiques	4	40min	Pratique Oral
Production et fourniture de services informatiques	5	4h	Écrit
Parcours de professionnalisation	3	40min	Oral
Epreuve Facultative			
Langue vivante étrangère II	*	20min	Oral
Mathématiques approfondies	*	2h	Écrit

\*La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de l'anglais (note de service n°2006-107 du 29 juin 2006 et n°2010-0016 du 24-6-2010).  
Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.